



*Les « Mangeux d'ail » ont construit
leurs longues maisons et semé dans
le limon de la Loire.....*

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE *à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial*

« Serviteur du terroir baratton »

*Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la
France et de la Fédération Patrimoine-Environnement*

20, rue du Vernet - 58000 NEVERS

saint-fiacre58@orange.fr

Tel 06 10 39 57 26

www.loire-baratte.com

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement durable et de la Mer
Secrétariat d'Etat à l'Ecologie
Grande Arche
Tour Pascal A & B

92055 LA DEFENSE CEDEX

Objet : PPRI – directives habitats
Préservation Val maraîcher de la Baratte,
Bassin versant, Nevers/Saint-Eloi, Nièvre

Nevers, le 7 octobre 2010

A l'Attention de Madame Chantal Jouanno

Madame la Secrétaire d'Etat,

Nous vous remercions de trouver, ci-joint, copie d'un courrier adressé à Monsieur le Préfet de Bourgogne et de son dossier.

De municipalité en municipalité, les élus locaux s'acharnent sur le Val de la Baratte (une trentaine d'hectares située au bord de la Loire, en zone humide et inondable où Nature et Hommes ont trouvé un équilibre en accord avec les nouvelles aspirations sociétales).

Ce site ancestral, dont la confrérie de Saint-Fiacre remonte à 1708 est encore une fois en danger. Il y a près d'une dizaine d'années, le site avait échappé à un projet de ZAC grâce à son classement au Plan de Prévention des Risques d'Inondation -PPRI- (le ministre en charge de ces questions s'était à l'époque déplacé en personne). La ville de Nevers continuait malgré tout à nourrir un projet de route « pénétrante » en diagonale sur les jardins quasiment parallèle à la route nationale.

Grâce à la mobilisation des habitants et à une faible pression immobilière locale (population en déclin et offre locative publique/privée large au regard des besoins locaux), les menaces d'urbanisation du val maraîcher semblaient s'éloigner et des projets d'écologie, d'économie locale, de culture, d'agriculture (maraîchage), de paysage et de pédagogie prenaient corps grâce à l'intelligence et aux compétences des associations et du Conseil Local de Développement Durable.

.../

Aujourd'hui un nouveau projet de route « pompiers » à travers le bocage, décidé sans concertation avec les associations, met à mal toute cette valorisation et la sécurité locale (caserne trop excentrée par rapport aux interventions...). Il est à noter que l'ancien Préfet de la Nièvre s'était déjà opposé il y a deux ou trois ans à ce projet.

Notre association et d'autres acteurs locaux réagissent une fois encore pour défendre la Baratte en s'appuyant sur **le -PPRI -fort aléa- et la présence de faune remarquable** dont la protection se trouve renforcée par la loi Grenelle II (des expertises faunistique et floristique font état, de plusieurs espèces d'oiseaux, d'amphibiens, d'odonates protégés par directives habitats. Une nouvelle découverte d'insecte unique en France, l'Apion Voisini a été faite récemment.)

Les richesses naturelles du site, s'inscrivent directement dans une **perspective globale de ville durable** (lutte contre l'étalement urbain, trames vertes et bleues, protection des paysages, reconquête de la biodiversité, développement des ressources alimentaires locales, terres à haute valeur agro-pédologique, rôle pédagogique...). Tous ces ingrédients font du Val de la Baratte un cas idéal d'application des dispositions législatives et des engagements pris par le Gouvernement français.

Nous vous demandons, Madame la Secrétaire d'Etat, d'intervenir sur ce dossier afin d'éviter les graves conséquences d'un projet qui suscite beaucoup d'interrogations et d'incompréhension et vous remercions de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour nous aider à protéger le potentiel écologique et naturel local en lien avec la Loire, dernier fleuve sauvage classé au patrimoine de l'UNESCO.

Nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire d'Etat, en l'assurance de notre haute considération.

Brigitte COMPAIN-MUREZ
Présidente

C. C. SPPEF, Fédération Patrimoine Environnement, Loire Vivante, LPO, Solidaire avec les Paysans, DREAL Centre, M. le Directeur de la DDT, M. le Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, M. le Préfet de Bourgogne